



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 19 septembre 2017 à 16 h à laquelle sont présents, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absent, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, André Turgeon, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^c Richard D'Auray, greffier adjoint.

**CE-2017-810* TRANSFERT DE SOMMES ALLOUÉES AU PROGRAMME DE RÉNOVATION RÉSIDEN-
TIELLE DE LA VILLE DE GATINEAU, PHASE II, AU PROGRAMME
RÉNOVATION QUÉBEC 2017-2018 DE LA VILLE DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2017-407 du 16 mai 2017, a autorisé le trésorier à puiser à même le Programme d'investissements 2017, la somme de 1 200 000 \$ pour financer la phase II du programme Rénovation résidentielle de la Ville de Gatineau pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son budget du 28 mars 2017, le gouvernement du Québec a décidé d'allouer 25 000 000 \$ au programme Rénovation Québec pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a confirmé par lettre le 21 juin 2017 à la Ville de Gatineau un montant de 1 025 500 \$ pour le programme Rénovation Québec pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE pour participer au programme Rénovation Québec 2017-2018, la Ville de Gatineau doit défrayer une participation financière équivalente à la Société d'habitation du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à :

- transférer une somme de 1 025 500 \$ du programme Rénovation résidentielle de la Ville de Gatineau, phase II, au programme Rénovation Québec 2017-2018;
- effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-811*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL AVENUE LÉPINE, PHASES 1, 2 ET 3 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 2763044 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux dans le projet résidentiel Avenue Lépine, phases 1, 2 et 3;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 2763044 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet résidentiel Avenue Lépine, phases 1, 2 et 3 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 2763044 Canada inc. concernant le développement résidentiel Avenue Lépine, phases 1, 2 et 3, comme montré aux plans d'ensemble préparés par la firme Les services EXP inc., portant le numéro G-16-073-01;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront construits dans le présent projet et qui lui seront cédés et à les inscrire à son registre d'exploitation et d'entretien;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que ce projet fera partie du plan de gestion des débordements mentionné à la résolution numéro CM-2014-936 du 9 décembre 2014 et que les débits d'eaux usées de ce projet seront comptabilisés au bilan des débits du plan;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils Les services EXP inc.;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils Les services EXP inc. et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les services EXP inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;

- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues, les services municipaux, les passages piétonniers, les terrains requis pour la construction des bassins de rétention et les servitudes requises dans ce projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues, des terrains requis pour la construction des bassins de rétention et des passages piétonniers faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits;
- d'autoriser le trésorier à rembourser, sur présentations des pièces produites par le Service des infrastructures, la quote-part de la Ville reliée aux travaux de reconstruction de l'avenue Lépine et au surdimensionnement du réseau d'égout sanitaire, et ce, jusqu'à concurrence de 733 737,35 \$ incluant les taxes (670 000 \$ imputables).

Les fonds prévus à cette fin, d'une somme de 733 737,35 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds de roulement – Futur FDI	20 000,00 \$	Quote-part – Surdimensionnement - Égout sanitaire
06-30647-022-09733	75 000,00 \$	Réfection de l'avenue Lépine
06-30674-046-09734	300 000,00 \$	Réfection de l'avenue Lépine
06-30730-043-09735	125 000,00 \$	Réfection de l'avenue Lépine
06-30806-020-09736	150 000,00 \$	Réfection de l'avenue Lépine
04-13493	31 908,56 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	31 828,79 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-812*

POURSUITE DU PLAN DE GESTION DE L'AGRILE DU FRÊNE ET DU PLAN DE GESTION DES ARBRES ET DES BOISÉS

CONSIDÉRANT QUE l'agrile du frêne entraîne la mort de milliers d'arbres et que la sécurisation de plusieurs sites non aménagés est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la quantité de frênes sur les propriétés municipales est beaucoup plus importante, principalement sur les sites non aménagés;

CONSIDÉRANT QUE des arbres morts et dangereux se retrouvent à proximité de sentiers non officiels et que ces sentiers sont fréquentés par la population;

CONSIDÉRANT QUE des montants supplémentaires sont nécessaires pour gérer l'agrile du frêne en 2018;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action du plan de gestion des arbres et des boisés vient à échéance à la fin 2017 et que son maintien est nécessaire pour la poursuite de ses objectifs et pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'agrile du frêne :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de différer à l'étude du plan d'investissement 2018-2022, les besoins financiers pour les opérations d'abattages de 1 175 000 \$ annuellement pendant trois ans et une somme de 285 000 \$ par année pendant cinq ans pour le reboisement;
- d'approuver la poursuite du plan de gestion de l'agrile du frêne et du plan de gestion des arbres et des boisés jusqu'en 2020;
- d'approuver la proposition de gestion temporaire des sentiers non officiels.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-813*

PROTOCOLE D'ENTENTE DE COLLABORATION EN CAS DE SINISTRES MAJEURS OU D'AUTRES ÉVÉNEMENTS PORTANT ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES CITOYENNES ET CITOYENS DE LA VILLE DE GATINEAU - SAUVETAGE BÉNÉVOLE OUTAOUAIS-OTTAWA VOLUNTEER SEARCH AND RESCUE

CONSIDÉRANT QUE Sauvetage Bénévole Outaouais–Ottawa Volunteer Search and Rescue est un organisme sans but lucratif qui offre des services de recherche et de sauvetage au sol, de premiers soins et d'évacuation en milieu sauvage et éloigné, de prévention, d'éducation et de support aux organisations de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE lors d'un sinistre ou autre événement compromettant la sécurité des citoyennes et citoyens de Gatineau, les ressources offertes par Sauvetage Bénévole Outaouais–Ottawa Volunteer Search and Rescue s'inscriraient en complément des services déployés par la municipalité dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la signature de ce protocole vient ajouter à la capacité de réponse de la municipalité et s'inscrit dans une démarche de résilience de notre communauté :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'entériner le protocole d'entente de collaboration en cas de sinistres majeurs ou d'autres événements portant atteinte à la sécurité des citoyennes et citoyens de la ville de Gatineau – Sauvetage bénévole Outaouais-Ottawa Volunteer Search and Rescue.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente de collaboration en cas de sinistres majeurs ou d'autres événements portant atteinte à la sécurité des citoyennes et citoyens de la ville de Gatineau avec Sauvetage Bénévole Outaouais–Ottawa Volunteer Search and Rescue.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-814*

PROPOSITION DE CANDIDATURES À L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC 2018

CONSIDÉRANT QUE l'Ordre de Gatineau est la plus haute distinction honorifique décernée par la Ville de Gatineau, honorant les récipiendaires pour leurs réalisations dans une sphère d'activité ayant un rayonnement municipal, provincial, national ou international;

CONSIDÉRANT QUE l'Ordre de Gatineau permet de reconnaître l'apport exceptionnel de Grands Citoyens qui jouent un rôle essentiel dans notre collectivité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a décerné le 24 mai 2017, le prestigieux titre de Grand Citoyen aux trois récipiendaires de l'Ordre de Gatineau 2017 à monsieur Denis Beaudoin, monsieur Patrick Duguay et madame Louise Poirier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'appuyer la candidature des trois récipiendaires de l'Ordre de Gatineau 2017, à savoir monsieur Denis Beaudoin, monsieur Patrick Duguay et madame Louise Poirier à l'Ordre national du Québec 2018;
- de mandater le Service des communications à procéder au dépôt des trois candidatures pour l'Ordre national du Québec 2018 et à transmettre une copie de la présente résolution au Secrétariat de l'Ordre national du Québec du ministère du Conseil exécutif;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le formulaire de mise en candidature pour donner plein effet à la présente résolution.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-815*

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CABANE DES AÎNÉS DE L'OUTAOUAIS POUR L'ACHAT D'HEURES À LA CABANE EN BOIS ROND - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

CONSIDÉRANT la place qu'occupe la Cabane des Aînés de l'Outaouais dans le réseau des services communautaires pour aînés;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un soutien équitable aux organismes pour aînés du secteur de Hull;

CONSIDÉRANT QUE la Cabane des Aînés de l'Outaouais héberge plusieurs organismes soutenus par la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés souhaite poursuivre l'entente pour l'achat d'heures de location à la Cabane en bois rond :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Cabane des Aînés de l'Outaouais établissant les obligations et modalités reliées à la location de salle;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente aux fins de la présente;
- d'autoriser le trésorier à prévoir aux budgets des années 2018 à 2022 les sommes nécessaires à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71040-511	54 457,01 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux – Location d'espaces
04-13493	2 593,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 587,02 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 septembre 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-816*

SOUMISSION 2017 SP 165 - SERVICES PROFESSIONNELS - AUDITEURS INDÉPENDANTS - SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., 200, rue Montcalm, suite 405, Gatineau, Québec, J8Y 3B5, pour la fourniture de services professionnels d'auditeurs indépendants pour les années financières 2017 à 2019 pour un montant total de 405 286,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 juillet 2017, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds au budget des années 2018 à 2020 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin pour l'année 2017 seront pris au poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13310-413	26 667 \$	Finances – Comptabilité et vérification

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-817*

APPUI À L'ASSOCIATION DES SPORTIFS DE TEMPLETON-OUEST - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAL ET FÉDÉRAL

CONSIDÉRANT QUE l'Association des sportifs de Templeton-Ouest désire déposer éventuellement une demande d'aide financière dans le cadre d'un programme gouvernemental afin de construire un centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande l'appui de la Ville de Gatineau dans ses démarches;

CONSIDÉRANT QU'aucune contribution financière n'est demandée à la Ville de Gatineau pour la réalisation de ce projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'appuyer l'Association des sportifs de Templeton Ouest dans ses démarches auprès des gouvernements provincial et fédéral pour l'obtention d'un financement visant la construction d'un centre communautaire multiservices.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-818*

FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ PLACE DES FESTIVALS

CONSIDÉRANT QUE le projet Place des festivals a reçu un vote unanime du conseil municipal afin d'assurer la continuité de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE Place des festivals a des obligations contractuelles auprès du Cirque du Soleil afin d'assurer que ce projet reviendra à Gatineau en 2019 comme stipulé dans le protocole d'entente;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Tourisme a fait parvenir à la corporation une lettre d'appui pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE suite à une rencontre avec le ministère du Tourisme en août 2017, le ministère demande à la corporation de lui fournir des informations supplémentaires, tel qu'une programmation d'activités et d'animation sur une période de trois ans afin qu'il puisse poursuivre son analyse du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau veut trouver des projets touristiques structurants pour 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE les négociations avec la Commission de la capitale nationale prennent plus de temps que prévus initialement;

CONSIDÉRANT QUE les activités de 2017 au parc Jacques-Cartier ont démontrées l'importance pour Gatineau de se doter d'une infrastructure répondant aux besoins des organisateurs d'événements;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le protocole d'entente entre les parties afin de modifier les modalités liées au financement supplémentaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'amender le protocole d'entente approuvé le 20 janvier 2015 afin d'y inclure une subvention à 50 000 \$ pour la poursuite du mandat de la société Place des festivals.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11600-972 – Subventions diverses – Subventions.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-819*

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ARASH MOHTASHAMI-MAALI AU POSTE DE DIRECTEUR - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de directeur (poste numéro ART-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres) du Service des arts, de la culture et des lettres, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Arash Mohtashami-Maali au poste de directeur (poste numéro ART-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres) du Service des arts, de la culture et des lettres sous la gouverne du directeur général adjoint, Services de proximité.

Le salaire de monsieur Arash Mohtashami-Maali est établi à la classe 7, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Arash Mohtashami-Maali sera assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Arash Mohtashami-Maali est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau. À l'exception de l'article I, il bénéficiera de quatre semaines de vacances.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72010-115 – Service des arts, de la culture et des lettres – Réguliers – Non syndiqués.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif